

Programme de la Formation

REVIT architecture pour le BIM

4 jours soit 28 heures de formation

DATE(S) ET LIEU(X)

Module	Dates	Lieux
REVIT architecture pour le BIM	mardi 19 novembre 2019 au mercredi 20 novembre 2019	Aactes & Formations - 3 rue du Tonnelier 44805 Saint-Herblain
	mardi 3 décembre 2019 au mercredi 4 décembre 2019	Aactes & Formations - 3 rue du Tonnelier 44805 Saint-Herblain

Module

REVIT architecture pour le BIM

4 jours soit 28 heures de formation

DATE(S) ET LIEU(X)

Dates	Lieux
mardi 19 novembre 2019 au mercredi 20 novembre 2019, 09h00 - 12h30 / 14h00 - 17h30	Aactes & Formations - 3 rue du Tonnelier 44805 Saint-Herblain
mardi 3 décembre 2019 au mercredi 4 décembre 2019, 09h00 - 12h30 / 14h00 - 17h30	Aactes & Formations - 3 rue du Tonnelier 44805 Saint-Herblain

OBJECTIF(S) PÉDAGOGIQUE(S)

Découvrir REVIT et ses principales fonctionnalités
Créer une modélisation architecturale
Utiliser le travail collaboratif du BIM

FORMATEUR(S)

SORIN Jacques - Consultant CAO - DAO - BIM

PROGRAMME

JOUR 1

Séquence 1

Découverte REVIT – Prise en mains

- Généralités Autodesk REVIT
- L'interface
- La gestion des familles d'un projet
- La gestion des vues, gestion de l'arborescence
- Les commandes d'édition
- Utiliser les cotations temporaires
- Créer des vues en coupe

Séquence 2

La modélisation architecturale - Niveau 01

- Les contraintes géométriques
- Les typologies de murs (Le mur de base / Le mur empilé)
- Les typologies de Sols
- Les typologies de toits
- Insérer des portes, fenêtres, portes fenêtre et baies libres

Exercice 1 : *Création d'un bâtiment type sur la base d'un gabarit personnalisé*

JOUR 2

Séquence 3

La modélisation architecturale - Niveau 02

- Les jonctions d'objets
- Le mur rideau
- Modifier les profils de murs sols et toits
- Créer des profils métriques associés

Séquence 4

La modélisation architecturale – Composants in situ

- Utiliser le modèleur volumique de revit
- Extrusion, raccordement, révolution, extrusion par chemin

Séquence 5

Créer une famille paramétrique simple

- Généralités sur les familles
- Utiliser les paramètres de type ou d'occurrence

JOUR 3

Séquence 6

Gérer les surfaces d'un projet

- Utiliser les pièces
- Utiliser les surfaces
- Utiliser les motifs de couleurs
- Créer et gérer des nomenclatures

Séquence 7

La modélisation architecturale - Niveau 03

- Utiliser les plafonds
- Utiliser les escaliers
- Utiliser les garde-corps
- Utiliser les rampes
- Utiliser les éléments structurels

Séquence 8

Utiliser les sites

- Modéliser un terrain
- Utiliser un fichier de points
- Géo référencement du projet

Séquence 9

Utiliser le travail collaboratif

- Utiliser les phases
- Gérer les vues
- Utiliser un gabarit
- Organiser une bibliothèque
- Utiliser les groupes

JOUR 4

Séquence 10

Annoter un plan

- Réaliser la cotation d'un plan
- Ajouter du texte
- Habiller un plan en 2D
- Créer et gérer des étiquettes
- Ajouter des motifs de remplissage
- Utiliser les composants de détail

- Configurer et utiliser les paramètres partagés

Séquence 11

Maîtriser La mise en page et le traçage

- Réaliser une mise en page
- Créer un cartouche
- Gérer les épaisseurs de ligne
- Gérer l'affichage des objets

Séquence 12

Présenter un projet

- Gérer les matériaux
- Utiliser des familles de lumières
- Configurer et réaliser un rendu
- Optimiser et sauvegarder un rendu

BULLETIN DE PRÉ-INSCRIPTION

A retourner par courrier complété et accompagné des éléments mentionnés dans les conditions générales de vente à :
Gep'atlantique Bretagne & Pays de Loire 2, place Victor Mangin 44200 Nantes
07.64.07.34.41 - contact@gepatlantiqueformation.fr

FORMATION : REVIT architecture pour le BIM

Module	Dates	Lieux
REVIT architecture pour le BIM	mardi 19 novembre 2019 au mercredi 20 novembre 2019, 09h00 - 12h30 / 14h00 - 17h30	Aactes & Formations - 3 rue du Tonnelier 44805 Saint-Herblain
	mardi 3 décembre 2019 au mercredi 4 décembre 2019, 09h00 - 12h30 / 14h00 - 17h30	Aactes & Formations - 3 rue du Tonnelier 44805 Saint-Herblain

Durée : 4 jours soit 28 heures

PARTICIPANT (Coordonnées personnelles)

Nom : **Prénom :**

A ne compléter que lors d'une première inscription ou en cas de modification

Adresse :

Code postal : **Ville :**

Date de naissance : **Téléphone :**

E-mail personnel : *(E-mail personnel obligatoire pour l'envoi de l'attestation de formation)*

Ancienneté dans l'entreprise : **Numéro de sécurité sociale :**

Diplôme d'Etat d'Architecte DE/HMONP : Oui / Non **Architecte DPLG :** Oui / Non

Numéro personnel National d'Architecte :

Activité du stagiaire :

Mode d'exercice :

- Architecte
- Architecte expert
- Artisan
- Assistant administratif, RH
- Chargé de communication, développement
- Collaborateur non architecte
- Dessinateur, concepteur graphiste...
- Économiste
- Ingénieur
- Maîtrise d'ouvrage publique
- Paysagiste concepteur
- Professionnel de l'aménagement et de l'urbanisme
- Programmiste, AMO
- Service technique des collectivités
- Autre :

- Demandeur d'emploi
- Fonctionnaire d'état
- Fonctionnaire des collectivités territoriales
- Libéral
- Salarié
- Autre :

Prise en charge éventuelle de la formation :

- Fonds professionnels : Libéral
- Fonds professionnels : Salarié CIF
- Fonds professionnels : Salarié CPF
- Fonds professionnels : Salarié contrat pro
- Fonds professionnels : Salarié plan de formation
- Fonds professionnels : Pôle emploi
- Fonds propres
- Fonds publics : Agents (État, Collectivités ...)
- Fonds publics : Instances européennes
- Fonds publics : État
- Fonds publics : Conseils régionaux
- Fonds publics : Pôle emploi
- Fonds publics : Autres ressources publiques

Nom de l'organisme de prise en charge :

- Afdas - Délégation Centre-Ouest
- FAFIEC
- Pôle emploi - Plateforme PDDL
- Pôle Emploi Bretagne - Plateforme Traitements Centralisés
- Autre :

Demande de subrogation : Oui / Non

ORGANISME / ENTREPRISE

Raison Sociale :

A ne compléter que lors d'une première inscription ou en cas de modification

Type d'entreprise : **Activité principale :**

Gérant(e) : **Fonction :**

Adresse :

Code postal : **Ville :**

Téléphone : **E-mail :**

Siret : **N° société d'architecture :** **Effectif dans l'organisme :**

Module 1 : REVIT architecture pour le BIM		28h / 4 jours	
Coût pédagogique	Tarif intra entreprise (nous contacter pour recevoir un devis)	0,00 € HT / 0,00 € TTC €
	Tarif inter entreprise	1 200,00 € HT / 1 440,00 € TTC €
	Demandeurs d'emploi (nous contacter pour recevoir un devis)	0,00 € HT / 0,00 € TTC €
TOTAL		 €

MODE DE PAIEMENT

Chèque Virement

En signant le bulletin d'inscription vous reconnaissez avoir pris connaissance des conditions générales de ventes joints.

DATE, SIGNATURE & CACHET

Conditions Générales de Vente

1 - Objet

Les présentes conditions générales s'appliquent à toutes les actions de formation organisées par le Gep'atlantique.

2 - Inscription

Toute inscription nécessite le **renvoi du bulletin d'inscription** dûment renseigné avant la date de début de stage, au Gep'atlantique.

Pour être prise en compte, la demande d'inscription doit être **accompagnée ou confirmée par le règlement par chèque** ou par virement du montant TTC correspondant, ou d'une lettre valant commande pour les administrations.

Le règlement par chèque est encaissé à l'issue de la formation mais vous pouvez, si vous le désirez, mentionner une date ultérieure d'encaissement, à réception de la prise en charge par exemple. **Sans cette mention contraire, le chèque sera automatiquement encaissé à l'issue de la session.**

Lorsque l'organisme gestionnaire des fonds de formation du stagiaire refuse, pour un motif quelconque, de prendre en charge les frais de l'action de formation, leur règlement incombe au stagiaire ou à l'administration.

3 - Obligations respectives des parties

Pour chaque inscription à une action de formation professionnelle, le stagiaire reçoit une convention de formation simplifiée accompagnée d'un devis, d'une fiche pédagogique et d'un dossier de prise en charge.

A l'issue de la prestation, une facture acquittée sera adressée au stagiaire, accompagnée des pièces justificatives (attestation de présence et attestation de fin de formation).

4 - Prix

Le prix hors taxes des actions de formation est celui figurant dans le catalogue des tarifs en vigueur au moment de l'inscription. La TVA au taux en vigueur lors du règlement, est à la charge du stagiaire.

5 - Modalités de paiement

Elles seront précisées dans la convention de formation.

6 - Report/Annulation

Du fait du Gep'atlantique :

Le Gep'atlantique se réserve la possibilité, en cas d'insuffisance de participants, de reporter ou d'annuler une session de formation. Dans ce cas, il informe le stagiaire dans les plus brefs délais. Au choix du stagiaire, le Gep'atlantique reporte l'inscription à la prochaine session de formation ou rembourse intégralement les sommes perçues. Le stagiaire ne peut prétendre à aucune indemnité pour quelques causes que ce soit du fait de l'annulation ou du report d'une session de formation.

Du fait du stagiaire :

Les demandes d'annulation confirmées par courrier postal, courrier électronique ou télécopies, reçues plus de 15 jours avant le début de l'action de formation, entraînent l'encaissement des frais d'inscription d'un montant égal à 30% du montant TTC de la prestation, sauf en cas de force majeure.

Les demandes d'annulation confirmées par courrier postal, courrier électronique ou télécopies, reçues moins de 15 jours avant le début de l'action de formation, ainsi que les demandes d'annulation ou d'absences survenues après le début de l'action de formation, entraînent l'encaissement des frais d'annulation d'un montant égal à 40% du montant TTC de la prestation, sauf en cas de force majeure.

De plus le Gep'atlantique, conformément aux dispositions de l'article L 920.9 du code du travail, se réserve la possibilité de retenir sur le coût total de l'action de formation, la fraction correspondant aux dépenses qu'il a effectivement exposées ou engagées en vue de la réalisation de ladite action de formation.

7 - Clause de confidentialité

Les informations collectées auprès des entreprises et des stagiaires individuels dans le cadre du bulletin d'inscription ne font l'objet d'aucune diffusion.

8 - Règlement des litiges

En cas de différend quant à l'exécution d'une action de formation, le Gep'atlantique et le stagiaire s'engagent à rechercher un règlement amiable. A défaut d'accord, le différend sera soumis à l'appréciation du Tribunal de Grande Instance de Nantes.